



Faut-il que j'envisage de déménager ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 17 mai 2002

Bonjour a toute votre equipe, J'habite dans un immeuble, et je suis non fumeur, mais mon voisin du dessous fume. Les odeurs de cigarettes (du genre gitane maïs) montent chez moi. La seule solution est donc de vivre les fenêtres fermées tout le temps.

Y aurait-il une autre solution (droit des non-fumeurs, comme pour le tabagisme passif) ou faut il que j'envisage de demenager ?

Je tiens a signaler que j'ai grandi dans un milieu tabagique, mais les odeurs n'étaient pas si nauséabondes.

Merci d'avance pour vos conseils éclairés. Jean-Francois.

PS : j'ai eu vos coordonnées sur une brochure de l'Assurance Maladie (tabagisme passif)

Réponse :

Vous pouvez consulter une question et la réponse qui lui a été faite sur un thème tout à fait identique à la situation qui vous préoccupe.

Votre problème est le plus difficile à solutionner car il n'est réellement abordé par aucune loi et ne le sera que quand vous aurez été suffisamment nombreux à signaler les nuisances et l'inconfort de ces situations.

Merci de la confiance que vous nous témoignez et n'omettez pas de participer à l'enquête RECUEIL DE PLAINTE